

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
SEANCE DU 09 DECEMBRE 2010**

Délibération
n° 2010.12.260

**LGV Sud Europe
Atlantique -
Déplacement des
réseaux existants :
convention d'études
d'impact préliminaires**

LE NEUF DECEMBRE DEUX MILLE DIX à 17h30, les membres du conseil communautaire se sont réunis au siège de la communauté d'agglomération du Grand Angoulême - 25 boulevard Besson Bey à ANGOULEME suivant la convocation qui leur a été adressée par Monsieur le Président.

Date d'envoi de la convocation : **3 décembre 2010**

Secrétaire de séance : Laurent PESLERBE

Membres présents :

Philippe LAVAUD, Denis DOLIMONT, Jean-Claude BEAUCHAUD, François NEBOUT, Michel BRONCY, Fabienne GODICHAUD, Didier LOUIS, Jean-Claude BESSE, Jean-François DAURE, Brigitte BAPTISTE, André BONICHON, Jacky BONNET, Patrick BOUTON, Yves BRION, Stéphane CHAPEAU, Françoise COUTANT, Marie-Noëlle DEBILY, Catherine DESCHAMPS, Gérard DEZIER, Maryse DUMEIX, François ELIE, Guy ETIENNE, Michel GERMANEAU, Jean-Pierre GRAND, Maurice HARDY, Robert JABOUILLE, Madeleine LABIE, Joël LACHAUD, André LAMY, Dominique LASNIER, Bertrand MAGNANON, Jacques NOBLE, Jean PATIE, Catherine PEREZ, Laurent PESLERBE, Alain PIAUD, Rachid RAHMANI, Christian RAPNOUIL, Philippe RICHARD, Martine RIVOISY, Maryse ROUX, Frédéric SARDIN, Dominique THUILLIER, Patrick VAUD, Gilles VIGIER

Ont donné pouvoir :

Bernard CONTAMINE à Brigitte BAPTISTE, Janine GUINANDIE à Laurent PESLERBE, Françoise LAMANT à Joël LACHAUD, Djillali MERIOUA à Rachid RAHMANI, Cyrille NICOLAS à Gérard DEZIER, Marie-Annick PAULAIS-LAFONT à André BONICHON

Excusé(s) représenté(s) :

Maurice FOUGERE par Maryse ROUX

Excusé(s) :

Nicolas BALEYNAUD, Catherine DEBOEVERE, Gérard DESAPHY, Jacques DUBREUIL, Annette FEUILLADE-MASSON, Sébastien GOURET, Nadine GUILLET, Véronique MAUSSET

LGV SUD EUROPE ATLANTIQUE - DEPLACEMENT DES RESEAUX EXISTANTS : CONVENTION D'ETUDES D'IMPACT PRELIMINAIRES

Dans le cadre du projet de construction de la Ligne Grande Vitesse (LGV) Sud Europe Atlantique qui croise les réseaux d'eau potable, eaux usées et eaux pluviales exploités par le GrandAngoulême sur les communes de La Couronne, Linars et Nersac, il convient de modifier les réseaux pour les rendre compatibles avec les aménagements prévus pour la LGV.

Afin de procéder à l'évaluation technique et financière des travaux de déplacement des conduites, il est nécessaire de réaliser des études d'impact préliminaires.

Une convention avec le groupement d'entreprises COSEA (Constructeur Sud Europe Atlantique), chargé des travaux de construction de la LGV Sud Europe Atlantique, doit donc être conclue.

Elle a pour objet :

- de définir les conditions d'exécution et les modalités de financement des études préliminaires nécessaires au déplacement des réseaux du GrandAngoulême ;
- de préciser que la maîtrise d'ouvrage des modifications des réseaux sera confiée au GrandAngoulême et la maîtrise d'œuvre du suivi des travaux nécessaires, sera assurée par la division eau potable et assainissement du GrandAngoulême ;
- d'arrêter le coût des études préliminaires à la somme de **20 600 € HT**, pris en charge par COSEA.

Je vous propose :

D'APPROUVER la convention d'études d'impact préliminaires avec le groupement d'entreprises COSEA pour le déplacement des réseaux existants dans le cadre du projet de construction de la LGV Sud Europe Atlantique.

D'AUTORISER Monsieur le Président à signer ladite convention.

**APRES EN AVOIR DELIBERE,
LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE,
A L'UNANIMITE,
ADOpte LA DELIBERATION PROPOSEE.**

Certifié exécutoire :	
Reçu à la Préfecture de la Charente le :	Affiché le :
17 décembre 2010	17 décembre 2010